FRC 6446
Case
FRC
15137

RÉPONSE
DE M. CÉRUTTI,
A LA LETTRE
De M. l'Abbé ARTHUR DILLON,

*Suivie d'un Mémoire circonstancié envoyé par la Garde Nationale de Montauban, au Comité des Rapports *.*

---

* En publiant ce Mémoire, je ne me suis pas permis d'y changer un seul mot. Ils s'agissoit d'un récit fidèle et non d'uu style correct.

Quandiu vigebunt, lis erit.

A PARIS,
Chez Desenne, Libraire au Palais-Royal.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

M. CÉRUTTI;

A M. l'Abbé ARTHUR DILLON.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser une lettre publique, dans laquelle, sous les formes variées de la politesse et du reproche, vous me prêtez, tantôt de la renommée, tantôt de la barbarie, et versez tour à tour des larmes légères sur le Clergé, et de légers ridicules sur la philosophie. Neveu brillant d'un Prélat illustre, vous perdez, par la révolution actuelle, la propriété d'une Abbaye et l'héritage d'un Evêché : je conçois votre ressentiment, j'admire votre modération.

Lorsque, pour justifier le retrait national, j'ai déchiré, non pas l'Eglise sainte, mais le voile, prétendu sacré, dont elle enveloppoit ses larcins, je crus jetter le

gant au fanatisme : je ne m'attendois pas qu'il seroit ramassé par un adversaire, homme du monde plutôt que de l'Eglise, issu de l'antique Chevalerie, mais dégagé de la vieille superstition. M'épargnant les injures, et s'épargnant l'ennui, il ne me traîne point sur les bancs poudreux de la Sorbonne, ni sur les bûchers mal éteints de l'intolérance : il refuse même de s'enfoncer dans les archives rebutantes de l'Histoire Ecclésiastique. Il la regarde comme un amas grossier *de faits obscurs dont se nourrit le préjugé, et dont peut s'étonner l'ignorance.* Finalement, il semble n'admettre pour base de la politique et de la religion que *les plus simples droits de la nature.*

Je vous prends au mot, Monsieur, et laissant le style de l'érudition, comme vous avez laissé celui de la Théologie, je vais parler le langage libre de la nature : mais comme il pourroit scandaliser les imaginations moins étendues et les consciences moins éclairées que la vôtre, enfermons-nous, Monsieur, dans le temple de la raison, et au milieu d'un petit nombre de sages. Éloignez-vous de cette enceinte, ombrageux Fanatiques! N'assiégez pas l'asile de la pensée!

N'écoutez pas aux portes de la confiance! Enfin, n'interceptez pas une lettre qui n'est point à votre adresse.

Vous me témoignez d'abord, Monsieur, quelque reconnoissance de l'*idée préliminaire* qui se trouve à la tête de mon Ouvrage, et *des principes* que j'y développe en faveur des Titulaires Ecclésiastiques. Je renouvelle ici pour eux les réclamations de l'humanité et de la justice. Autant il importoit à l'une et à l'autre d'exproprier un corps usurpateur et formidable, autant il leur importe d'indemniser des particuliers innocens et utiles. Jamais je ne concevrai la nécessité d'une réforme inexorable qui, expoliant sans dédommager, justifieroit les attentats du désespoir, et ne corrigeroit les abus qu'en dépravant les cœurs. Je blamerai toujours également, et les dragonades religieuses, et les assassinats juridiques, et les fratricides populaires, et les invasions barbares. J'étendrai ma censure jusqu'à condamner toute inculpation qui porteroit uniquement, ou sur la naissance que le hasard a donnée, ou sur l'état que la société a garanti, ou sur les distinctions extérieures et frivoles que le caprice a prodiguées. Si

la guerre des intérêts peut être légitime, celle des opinions est absurde, celle des professions, funeste, celles des couleurs et des rubans, puérile. L'auguste liberté peut-elle recueillir dans son sein les furies de la superstition, ou les vanités de l'égoïsme ?

Vous me demandez ensuite, Monsieur, *de quel crime le Clergé a pu se rendre coupable pendant le court espace de tems qui a dû s'écouler entre la composition de mon discours préliminaire et la lettre à Madame de* ** ? Ce crime est énoncé dès la première page de cette lettre. C'est la nouvelle Saint-Barthelemi, qui a éclaté à Montauban. Ce massacre menaçoit tous les Protestans de nos Provinces méridionales. Il devoit servir de prélude à celui des Luthériens d'Alsace, et de signal à une ligue religieuse. Qui a donné ce signal, qui avoit tramé cette ligue ? Le même génie qui, autrefois, extermina la race Albigeoise. Aussi a-t-il arboré la même croix qui décoroit, dans ces tems affreux, les Croisés fanatiques. Le Clergé parle d'humanité à Paris, et il dissémine la discorde dans les Provinces. Jadis il faisoit descendre ses foudres de la hauteur des cieux : il les fait

sortir aujourd'hui des profondeurs de la terre.

Vous me demandez encore, Monsieur, *quels amis ont enflammé ma tête sur les mouvemens conspirateurs du Clergé.* Nul Citoyen, je crois, ne doit compte au Public de ses sociétés intimes, à moins qu'il ne voulût, ainsi que Rousseau, lier à sa confession celle de tout le monde, ou, à l'exemple d'un Héros de l'ancienne Rome, habiter une maison dont chaque mur fût une fenêtre ouverte, ou un verre transparent. Mais sans être ni indiscret, ni impénétrable, je puis vous certifier, Monsieur, que mes amis sont au nombre des meilleurs esprits et des meilleurs Patriotes de la France. Je ne craindrai pas même de vous nommer celui d'entre eux qui, sans le savoir, a le plus stimulé ma véhémence contre la Conspiration Ecclésiastique. C'est un des Martyrs de Montauban, c'est une des nobles victimes que distinguoit la vertu et que le fanatisme avoit désignées (1). Trois

(1) M. le Baron Dupuy de Mon-Brun, Commandant général de la Garde Montalbanaise.

coups de sabre, frappés sur sa tête innocente, ont dû *enflammer* la mienne.

Avec votre patriotisme et votre chaleur, me dites-vous, Monsieur, *vous ne vous seriez pas borné à une accusation vague et indéterminée, si vous aviez eu quelque chose de positif à articuler, et vos perfides amis vous ont fait parler de Conspiration du Clergé quand vous n'en aviez aucun indice.* Avois je besoin d'autre indice que l'étendart de la Croix levé contre les Protestans ; que les poignards distribués aux femmes par des Religieux ; que les Couvens défendus par une populace armée ; que la Confédération intolérante, proposée par le Clergé de Nismes ; la déclaration rébelle du Chapitre de Paris, hurlée à la porte de l'Assemblée Nationale, et envoyée comme la tempête sur toutes les Provinces de la France ?

Il vous est impossible, à ce que vous dites, Monsieur, *de découvrir les motifs de la terreur panique qui tout-à-coup s'est emparé de mon esprit ; et vous avez beaucoup de peine à concilier la confiance qui paroît au commencement de mon Ouvrage et la crainte qui éclate à la fin.* Puisque vous

tenez tant à cette grande découverte, et que vous revenez si souvent à cette variation subite, je joindrai à la fin de cette Lettre le récit des événemens qui m'ont décidé. Cette lecture vous prouvera si *le Clergé souffre la persécution avec courage*, ou s'il l'excite contre nous avec hypocrisie (1).

Fermant vos yeux sur les faits les plus récens, vous n'êtes pas disposé à les ouvrir sur les faits antiques; et vous sauvant des recherches vers les raisonnements, et des raisonnements vers la plaisanterie, vous me demandez *ce que je veux que l'on fasse cette année de l'Histoire du Pape Célestin, de Chilperic, de Charles-Martel, etc.* Vous me reprochez *cette nombreuse liste d'hommes, cette horde impure* que ma plume a évoquée de la tombe *pour aigrir la haine et pour exciter la fureur.* Je n'ai point voulu aigrir la haine, ni exciter la fureur : j'ai voulu simplement confronter les principes, et rapprocher les siècles; et

---

(1) Voyez le détail qui est à la fin. Il est exact et copié d'après celui qui est déposé au Comité des Rapports.

je n'ai exhumé *cette horde impure* que pour y découvrir la généalogie et la succession non interrompue du Fanatisme. Voulant représenter l'Eglise, telle qu'elle s'est montrée dans tous les tems, j'ai dû la peindre depuis son berceau jusqu'à nos jours : j'ai dû la suivre dans la Palestine, dans la Grèce, à Rome, en France. On l'a vue par-tout, dépouillant les Peuples d'une main et les opprimant de l'autre ; échappant à toutes les réformes, et résistant à tous les pouvoirs; se défendant contre les Rois par les Papes, et contre les Papes par les Rois ; faisant des Sacremens son revenu, et de son revenu un Sacrement; sanctifiant les fables, canonisant les révoltes : levant une armée d'Anges, de Démons et de Rébelles. J'ai parcouru les trois Dynasties Françaises, et à chaque époque j'ai trouvé des Pontifes turbulens, des Moines faussaires, des Prêtres sanguinaires. Je n'ai point cherché à colorer des tableaux, ni à grossir des forfaits. J'ai navigué rapidement sur un Océan immense. Pressé d'arriver au Port, je n'ai point ramassé tous les débris épars qui flottent encore près du rivage. Eh ! que n'aurois-je pas pu dire sur cette Bulle *Unigeni-*

tus, sur ces billets de Confession qui ont exaspéré le calme du dernier Règne, et affilé le poignard régicide contre Louis XV? N'aurois-je pas dû montrer la démence incurable des Prêtres, refusant, de nos jours, une tombe à l'Homme immortel que la France venoit de couronner, que les plus grands Rois de l'Europe venoient d'applaudir, que pleuroient tous les Arts, au Fondateur de la Tolérance, au Vengeur de Calas, à l'Apôtre de l'Humanité? Que dis-je? Au moment où je traçois la dernière ligne de mon Ouvrage, un Evêque ne demandoit-il pas, au milieu de l'Assemblée Législative, un Concile Ecclésiastique, et, par un délire inconcevable, n'osoit-il pas invoquer, dans le siècle des loix et des lumières, l'abominable schisme des deux Puissances?

Je me calme, Monsieur, pour vous dire un mot sur ce Pape Célestin, ce Chilperic, ce Charles Martel dont vous parlez avec une si agréable dérision. Le Pape Célestin disoit: Quand je lis des Livres de Théologie, je n'entends plus l'Evangile, quand je lis l'Evangile, je n'entends plus la Théologie. Cet aveu le fit passer pour un imbécille aux yeux

du Conclave (1). Chilperic disoit : Mon Clergé est le Vampire de mon Royaume ; il faudra que j'aille, un bâton à la main, demander l'aumône aux Evêques (2). Charles Martel disoit : J'ai sauvé l'Europe des Sarrasins : je voudrois la sauver des Ecclésiastiques, pires que tous les Arabes de l'Univers (3). Pardon, Monsieur, si j'ai fouillé encore dans toutes ces antiquités barbares et superflues. C'est, si j'ose le dire, le fumier de l'expérience. La tourbe des esprits superficiels, ou l'élite des esprits délicats, voudroient se dispenser des exemples antiques, parce qu'un chemin raboteux leur répugne, et parce que la paresse combine plus aisément des idées, qu'elle ne combine les faits. Défiez-vous, Monsieur, de tous ces Logiciens pour qui l'atôme présent est un monde, et pour qui le monde passé est un atôme. Je vois une secte nombreuse, qui sourit de pitié, quand on lui parle des Oracles de Grèce, de Rome, et qui s'extasie à chaque Oracle qui sort de sa bouche.

---

(1) Histoire des Papes, par Platina.
(2) Velly, Histoire de France.
(3) Millot, Elem. d'Hist.

Dans ma lettre à Madame de***, j'ai montré à la Superstition détrônée tous les crimes de son regne. J'ai imité, Monsieur, un Poëte que vous connoissez, Sakespear. Il nous représente Richard III endormi une heure avant la bataille où ce Monstre fut défait. De sa baguette magique le Poëte fait sortir du cercueil, l'une après l'autre, toutes les victimes immolées par le tyran. Chacune se présente à lui dans son rêve, et lui montrant des plaies encore saignantes, chacune lui dit : Monstre, tu vas être puni, tu vas être vaincu.

Mais doit-on anéantir le Clergé, parce qu'il a renfermé dans son sein des hommes qui partageoient les erreurs de leur siècle? Ils ne les partageoient pas, Monsieur, ils les produisoient. Ce Fénélon même que vous voulez opposer à toute *ma horde impure*, et que nous adorons tous pour ses préceptes pacifiques et ses idées somptuaires, n'a-t-il pas égaré quelques ames pieuses dans les chimères de l'Ascétisme ? Et le Mentor de Thélémaque ne s'est-il pas fait le Directeur d'une Visionnaire ?

Et qu'ont fait tous ces Ecrivains, célèbres dans l'Eglise ? Ils ont perfectionné l'instru-

ment de la superstition. Rassemblez tous leurs ouvrages scholastiques : vous croirez voir la Bibliothèque immense des Prêtres de l'Egypte, ou celle des Petites-Maisons. Peut-être faut-il rendre rendre grace à la Nature de ce qu'elle a tant différé à faire paroître les Montesquieu, les Rousseau, les Buffon, les Neuwton, les Franklin. Quelques siècles plutôt, ils ne seroient venus au monde que pour être des Théologiens ou des Hérésiarques, pour servir de cortège ou de pature à l'erreur.

Selon vous *les Moines ne sont plus à craindre depuis la destruction des Jésuites. La conscience des Rois ne leur est plus soumise, le secret des Cours ne leur est plus confié.* Mais, Monsieur, depuis la destruction des Jésuites, à qui étoit soumise la conscience du feu Roi d'Espagne? à un Religieux; celle de la feue Impératrice? à un autre Religieux; celles de la plupart des Princes d'Italie? à des Religieux (1). Les Religieux pénètrent, même aujourd'hui, dans

(1) Songe, disoit à un Courtisan un Moine Confesseur, que je tiens tous les jours ton Dieu dans mes mains, et ton Prince à mes pieds.

toutes les Cours ; ils pénètrent dans toutes les consciences. Le Capitole n'est-il pas toujours habité par des Recollets ? Rome, Mayence, Cologne, ne sont-elles pas toujours gouvernées par des Prêtres ? Ce Brabant que le courage espéroit affranchir, n'est-il pas retombé dans les fers du Monachisme ? Un Moine et un Légat du Pape n'avoient-ils pas béni le sabre dont le Roi de Pologne porte encore la cicatrice ? N'a-t-on pas eu raison de comparer les Ordres Monastiques à des épées dont la poignée étoit à Rome ? Ah ! si nous ne pouvons briser la poignée étrangère, brisons enfin la lame qui nous appartient.

En me parlant des Jésuites, Monsieur, je sens fort bien que vous m'avez tendu un piège : j'y veux tomber les yeux ouverts ; car je dispute ici de franchise et non d'hypocrisie. Vous espériez sans doute que je défendrois les Jésuites, et que par-là je contredirois ma satire des Moines, ou que je les inculperois avec les autres, et que par-là je contredirois mon Apologie des Jésuites. Voici ma profession de foi. Quand j'ai plaidé pour ce Corps célèbre, je leur consacrai une plume qu'ils avoient formée. Je repoussai

la calomnie qui, non contente de les dissoudre, vouloit encore les flétrir. J'élevai ma voix pour leurs vertus, et pour leurs talens, mais je gardai le silence sur leur fanatisme. Je m'indignai que, laissant subsister une foule de Congrégations, stériles pour le monde, on extirpât celle qui avoit fait éclore tant de fruits littéraires. Je m'indignai de voir qu'elle étoit abolie, non pas pour expier les persécutions qu'elle avoit exercées, mais pour satisfaire à la vengeance d'un Ministre prépondérant, et d'une Favorite méprisable. Je m'indignai sur-tout de voir tous les Tribunaux de la France, devenus les instrumens serviles de l'Injustice, après avoir dissous le Corps, s'acharner sur les Membres, les affamer avec tranquillité, les bannir avec despotisme, précipitant dans la tombe des Vieillards, consumés de travaux, et plongeant un essaim de jeunes Littérateurs dans l'inaction, la mendicité et le néant. Si l'Assemblée législative, en aliénant la fortune du Clergé, traitoit avec la même rigueur ses Titulaires, ma philosophie uniroit ses complaintes à celles du Sacerdoce. Mais il ne doit pas craindre une pareille barbarie : tout se dispose pour créer aux

Prélats expoliés une nouvelle richesse, proportionnée à la richesse publique. Non-seulement leur subsistance est assurée, mais on conserve leurs honneurs. Pour y parvenir désormais, ils ne dépendront plus de l'intrigue des Cours; ils ne dépendront que de l'estime des peuples. Le Clergé ayant été dépouillé sous la dernière Race, les Rois, dit Montesquieu, abandonnèrent au peuple le choix des Evêques et des Abbés. L'Eglise reprit ses vertus par la liberté des élections, et alors fut accomplie la prédiction de ce Solitaire d'Afrique qui disoit : la Religion ne recouvrera sa majesté naturelle que lorsqu'elle sera délivrée de l'or qui la profane et qui la surcharge.

Tous les Grecs donnoient la mort sous les murs de Troyes, mais vous n'ignorez pas que les armes d'Achille étoient l'ouvrage des Dieux : ce que l'on peut entendre indifféremment de la bouche d'un Parleur, ne doit pas se trouver sous la plume d'un Philosophe. J'ignorois, Monsieur, que les parleurs eussent déja dit et redit tout ce que j'ai écrit d'après l'Abbé Fleury, l'Abbé de Mably, l'Abbé de Velly, l'Abbé Millot et l'Abbé Raynal. Les Philosophes se

répètent, ainsi que les Prédicateurs ; mais vous, Monsieur, qui paroissez n'aimer ni les répétitions, ni les citations, croyez-vous être bien neuf en nous parlant de la guerre de Troyes et des armes d'Achille ? Sans doute, vous aimez mieux la Mithologie grecque que l'Histoire Ecclésiastique, et vous avez raison : cependant l'exemple d'Achille est assez mal choisi pour prêcher l'humanité : avez-vous oublié qu'Achille, en son triomphe, traîna sous les murs de Troyes et sous les yeux d'Andromaque, le Cadavre défiguré d'Hector? Penseriez-vous que les cruautés sont excusables quand elles sont faîtes *avec les armes des Dieux?*

Les Prêtres sont massacrés dans les endroits où la Constitution les appelle. J'ose vous défier, Monsieur, d'en citer un seul exemple. Si on les éloigna d'abord de ces Assemblées, c'est parcequ'ils y apportoient un esprit envenimé, une voix suspecte, un zèle perturbateur. La ferveur patriotique ressemble un peu à la ferveur religieuse : elle ne peut souffrir la contradiction, ni même la tiédeur. La liberté est une déïté nouvelle dont on est idolâtre, et à laquelle on sacrifie, trop aisément quelquefois, des victimes

victimes humaines. Ces mouvemens de férocité populaire sont dus à la longue oppression dont nous sortons à peine et à la longue habitude de nos croyances fanatiques. Le Catholicisme, par ses néophites, ses prosélites, ses cathécumènes, ses énergumènes, nous a tellement imbus, tellement impregnés d'intolérance, que nous avons été persécuteurs dans tous les genres, jusques dans la musique, le centre de l'harmonie.

Le jour de la Fête-Dieu j'ai voulu joindre mes vœux à ceux du Monarque : ma taille un peu élevée a paru gêner ceux qui m'entouroient. C'est un Abbé, disoient-ils, *il n'y a qu'à lui couper la tête.* Le peuple a fait une mauvaise plaisanterie au milieu d'une Procession. Peut-être avez-vous laissé trop paroître que vous étiez-là pour le seul Monarque. Rappellez-vous ce qui arriva à Fénélon, jeune encore, ainsi que vous. Il s'endormit à la Chapelle de Versailles, pendant que l'on prêchoit devant Louis XIV : réveillez, s'écria le Prédicateur, d'une voix tonnante, réveillez ce jeune Abbé qui n'est ici que pour faire sa cour au Roi. Fénélon éveillé, rit de l'apostrophe du Prédicateur ; vous avez dû rire

aussi de celle du Peuple, à moins que vous n'ayez manqué un moment de cet héroïsme qui aprécie les faux dangers (1).

---

(1) Un peuple ne peut reprendre sa liberté qu'en reprenant sa puissance. Tant que cette puissance n'est point réglée, il existe un interrègne. La Constitution peut seule apporter un terme à l'anarchie et une règle au peuple. Tout ce qui retarde la Constitution prolonge le désordre. Ceux qui essayent de revenir contr'elle, s'éloignent du port et redemandent la tempête. Ils parlent de former une nouvelle convention Nationale : les insensés ! ils ne prévoient pas qu'ils auroient alors les mêmes factions qui existent aujourd'hui, et qu'ils auroient de plus le parti de la première Constitution, et le parti de la seconde. Non, si l'ouvrage de l'Assemblée présente ne tient pas, l'ouvrage d'aucune Assemblée future ne pourra tenir. Abrogez-vous cette Constitution ? vous abrogez toutes celles de l'avenir, parce qu'il est impossible qu'aucune d'elles soit appellée avec autant d'enthousiasme, soutenue avec autant de courage, et approuvée avec autant d'acclamations que l'a été celle-ci. Le temps pourra y apporter des lumières nouvelles, mais la Nation n'y apportera jamais plus de concert. Je le répète : si cette Constitution ne tient pas, nulle autre ne pourra tenir, et nous tomberions pour toujours dans cette licence fougueuse qui ne supporte ni le mors du despotisme, ni le frein de la liberté.

Vous vous plaignez, Monsieur, *que les Prêtres ont encouru la haine et le mépris du Peuple*, et vous attribuez l'un et l'autre *aux déclamations des Philosophes :* mais le Peuple a-t-il lu les livres des Philosophes? Mais les Philosophes montent-ils en chaire, comme les Prêtres, pour haranguer le Peuple? Les Philosophes ont-ils fait traîner quelque Prêtres sur les bûchers qui les ont dévorés eux-mêmes si souvent? Non, Monsieur, ce n'est point aux Philosophes que les Prêtres doivent le mépris et la haine du Peuple; c'est à eux-mêmes. Et d'abord, quelle est la source du mépris? Le ridicule du contraste.

L'Evangile veut que l'on soit modeste : le Clergé s'est environné d'une pompe théâtrale (1).

---

(1) On ne cesse de parler des dépenses extrêmes du Culte. Nos Prêtres, en effet, sont fort chers, mais le Culte ne l'est pas. A quoi se réduit-il? 1°. Au Baptême : il ne demande qu'un peu d'eau et un peu de sel. 2°. A la Confession : une guérite lui suffit. 3°. A la Communion : un champ de bled produiroit pour communier tout un Royaume. 4°. A la Messe : il lui faut des cierges, assez inutiles à midi, et des parures assez indifférentes, car Jésus-

L'Evangile veut que non-seulement l'on soit modeste, mais encore humble : le Clergé associe à la pompe théâtrale tous les titres et toutes les formules de l'orgueil Asiatique (1).

Christ n'étoit jamais en chasuble. 5°. Aux Vêpres : elles ne demandent qu'un lutrin et quelques voix sonores. 6°. Au Catéchisme : Newton n'auroit point été assez habile pour l'expliquer, mais une Bonne, ou un Maître d'école sont très-capables de l'enseigner. 7°. Aux funérailles : quelques flambeaux, quelques lustrations pieuses, et quelques prières en font tous les frais. L'objet dispendieux, mais qu'on pourroit infiniment réduire, c'est la multiplicité des Temples, et la superfluité des ornemens.

(1) Qui peut s'empêcher de rire, de voir ceux qui se disent les successeurs des Apôtres, ayant sur leur tête une mitre persanne, dans leur main la crosse des augures de Rome, sur leurs armoiries les couronnes et les manteaux du blason. Ici, des Moines mettent à la tête de leurs noms le *Dom* Espagnol. Là, des Chapelains s'intitulent *Messires*, comme les *Chevaliers*. L'Evêque prend dans les mandemens pieux qu'il nous adresse le titre fastueux de *Monseigneur*, etc. En parcourant les vieux chartriers et les vieux romanciers on trouve aussi *Monseigneur* Saint-Pierre, *Monseigneur* Saint-Paul, *Monseigneur* Saint-Martin. Mahomet a installé la volupté dans son Paradis, nous avons laissé glisser la sottise dans le nôtre.

L'Evangile a fondé l'égalité fraternelle : l'Eglise a bâti sur ce fondement la Hyérarchie la plus inégale et la plus oppressive (1).

L'Evangile prêche le travail : l'Eglise en dispense la plupart de ses Ministres ; et par la quantité de fêtes oisives et de Prêtres fainéans, elle exténue les arts et dessèche la terre (2).

L'Evangile commande la charité et le dé-

---

(1) Cette inégalité a produit les batailles les plus scandaleuses, d'abord entre les Papes de Rome et les Patriarches de Constantinople, ensuite entre les Cardinaux et les Evêques, ensuite entre les Prélats et les Pasteurs, ensuite entre les Ecclésiastiques et les Moines. Dans un synode tenu à Saint-Denis, les Moines chassèrent les Ecclésiastiques ; et l'Archevêque de Sens, nommé Séguin, eut l'épaule fracassée d'un coup de hache.

(2) Ce qui a produit ce Peuple innombrable de Saints inutiles au Ciel et onéreux au monde, c'est que dans les siècles du Christianisme, chaque Eglise s'arrogeoit le droit de canoniser les morts qui lui plaisoient. Chaque Monastère canonisoit aussi les bienfaiteurs qui l'avoient enrichi. Ainsi une partie des Fêtes que nous célébrons sont des impôts que nous payons encore pour acquitter la reconnoissance des Moines.

sintéressement : l'Eglise fait un trafic sacrilège de toutes les œuvres de la charité (1).

L'Evangile a établi une croyance pure et des pratiques simples : le Clergé a chargé son culte de toutes les superstitions les plus grossières (2).

---

(1) On paie la Messe, on paie la Prière, on paie les Indulgences, on paie les Sermons. Aux rétributions, joignez les quêtes des Ordres mendians. Il n'existe dans aucune Profession un commerce aussi lucratif que l'a été celui du Sacerdoce. Tout le monde connoît le brigandage de ce Curé de St. Sulpice, qui se faisoit donner dans chaque maison un couvert d'argent, et qui, de ces dons extorqués, fit ériger la statue que l'on nomme *Notre-Dame de la vieille Vaisselle.* L'Eglise de Lorette et le Temple de Delphe sont les deux Monumens les plus célèbres de la rapacité mendiante et de la libéralité imbécile.

(2) La plupart de nos Cérémonies sont une imitation des Cérémonies payennes. Nous avons pris des Mages les luminaires dispendieux; des Hiérophantes Grecs, les lustrations funéraires, les libations solemnelles; des Pastophores Egyptiens, les reliques, les mystères; des Prêtres de l'ancienne Rome, les Vestales, les Consécrations, les Apothéoses; enfin, des Corybantes de Syrie et des Brames de l'Inde, nos Pénitens et nos Hermites. Non-seulement nous

L'Evangile parloit aux premiers fidèles dans leur langue natale : le Clergé nous parle dans une langue, inintelligible à ceux qui ignorent le latin, et ridicule à ceux qui le savent (1).

---

avons adopté toutes ces cérémonies étrangères, mais nous avons encore défiguré celles qui nous étoient propres. Si quelque chose est auguste dans l'Evangile, c'est la Cène où Jésus-Christ, prêt à se séparer de ses Disciples, leur présente du pain et du vin, et leur dit : Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang : quand je ne serai plus et que vous serez ensemble, répétez cette cérémonie en mémoire de moi. Ces adieux, ces symboles ont une simplicité vraiment divine, et que le Sacerdoce a travestie en oubliant le sentiment pour l'image, ou en prenant l'image pour la chose.

(1) Le Cardinal Bembo, qui étoit plus attaché au style de Cicéron qu'à celui des Saintes Ecritures, ne parloit jamais des Lettres de St. Paul qu'en ces termes : *Epistolatias istas.* Sans traduire cette injure, on ne peut trop s'étonner que, dans ce siècle éclairé, le Clergé de France ne se serve pas de la langue Françoise pour les prières publiques. Quoi, le Peuple sera condamné sans cesse à ignorer ce qu'il demande et ce qu'on demande pour lui à Dieu ? Est-ce une défiance impie de ce que renferment les Pseaumes et les Antiennes ? Est-ce un charlatanisme sacrilège qui veut donner une importance mistérieuse à la simplicité des Livres Saints ? Seroit-ce enfin pour ca-

Ce contraste éternel suscite un éternel mépris. La haine que les Prêtres inspirent, émane d'une autre source. Elle provient de la séparation anti-sociale qu'ils ont mise entr'eux et nous. Le Clergé nous a pour ainsi dire rejettés du Sanctuaire, et il s'est emparé seul de l'Eglise. Voici comment. L'Eglise est un nom collectif qui signifie l'Assemblée des Fidèles. Le Clergé qui n'en étoit que le Ministre, s'en est rendu le Souverain absolu et le Despote arbitraire. Il a concentré dans ses mains tous les pouvoirs Religieux, celui d'instituer les Loix, celui d'exécuter les Décrets et celui de juger la discipline. De simple Administrateur des biens, il s'en est fait le Propriétaire. De Précepteur et d'Apôtre, il est devenu Magistrat, Prince de l'Eglise et Vicaire de Dieu. Il a imaginé une consécration pour diviniser la personne du Prêtre, pour diviniser sa fortune, pour diviniser sa demeure, pour diviniser jusqu'à sa dépouille en la déposant seule au pied des Autels. A les en-

---

cher la contradiction qui règne entre la parole de Dieu et celle des Prêtres ?

tendre, la Prêtrise est un caractère surnaturel, l'Episcopat, d'institution céleste, la Dixme, de Droit divin. Ainsi a été résolu, dit M. Hume, le problême d'Archimède, qui disoit : Donnez-moi un point dans le Ciel pour y appuyer mon levier, et j'enleverai ce globe (1).

Tant que la foi a été aveugle, elle a respecté ce despotisme intolérable, mais quand le jour de la raison a commencé de luire à travers la foi, le monde s'est révolté contre tant d'audace. Jusques-là, subjugués par les deux puissances, tous les Trônes Chrétiens s'abaissoient devant la Papauté. Les Rois

---

(1) Louis XIV demandoit au célèbre Lamotte le Vayer, qui avoit été Précepteur du Duc d'Orléans son frère, s'il étoit vrai qu'il ne croyoit pas aux miracles de la Religion Chrétienne : comment ne croirois-je pas à ces miracles, répondit le Philosophe, en voyant le Pape devenu le premier Prince de l'Eglise, les Prêtres le premier Ordre de l'Etat, et la Messe le premier Spectacle de la Religion? Quoi, dit Louis XIV, vous ne trouvez pas que la Messe soit une belle chose? La plus belle chose du monde, puisque Votre Majesté donne cent mille écus de rente à plusieurs Evêques, pour la dire une fois par an.

interrogeoient en tremblant ce Spectre dominateur. Ce Spectre étoit l'image agrandie de la Théocratie Hébraïque, élevée sur les ruines du Sénat Romain. Le Pontife du Vatican représentoit le Grand Prêtre d'Israël. Les Evêques et les Abbés représentoient les Pharisiens et les Scribes. Leur Synagogue et leur Sanhédrin représentoient nos Synodes et nos Conciles

Dans ces Conciles OEcuméniques ou Provinciaux, quels Députés devoient paroître? quels Représentans devoient délibérer? L'élite des Fidèles choisis par eux. L'ambitieux Clergé dépouilla les Peuples du droit le plus naturel; et seul il convoqua, et seul il constitua l'Assemblée. Les Ministres d'un Etat composent-ils seuls l'Etat? Les Ministres de l'Eglise composoient-ils seuls l'Eglise?

Tous les Conciles législatifs, tenus par ces usurpateurs, étoient donc par cela même abusifs; et leurs Décrets, si fertiles en symboles, n'avoient aucun des symboles de la Loi. Ces Législateurs, ou plutôt ces Prévaricateurs, n'avoient point été élus pour délibérer : le tumulte, l'ambition, le fanatisme les rassembla. Ils avoient intérêt

à prononcer sur chaque article en leur faveur : ils ajoutèrent sans cesse une prérogative à une prérogative, et un mystère à un mystère. Nul lien populaire, nul véto extérieur, ne les empêchoit d'innover la Constitution Evangélique : ils l'ont dénaturée toute entière. Chaque Concile semble un démenti solemnel donné à Jesus-Christ.

Jésus-Christ a dit, en s'appliquant les paroles d'Isaïe : *le Seigneur m'a rempli de son onction et m'a envoyé prêcher l'Evangile.* Contre ces paroles expresses de Jesus-Christ, le Concile de Nicée a décidé que l'*Envoyé* de Dieu étoit Dieu lui-même (1).

Jesus-Christ, s'adressant à sa mère, lui dit : *Votre volonté n'est plus ma règle.* Contre ces paroles expresses de Jesus-Christ, le Concile d'Ephèse a décidé que Marie

---

(1) Tout le monde connoît la fraude pieuse qu'employèrent les Pères du Concile qui avoient signé la condamnation d'Arius : ils portèrent le livre du Concile sur le tombeau des Evêques morts pendant sa tenue, et le lendemain on trouva que les morts avoient signé. *Nicephore*, *Liv.* 8, *chap.* 23. *Baronius*, *an.* 325.

étoit en même tems fille et mère de Dieu (1).

Jesus-Christ, instruisant ses Apôtres, leur dit : *Ne possédez ni or ni argent.* Contre ces paroles expresses de Jesus-Christ, le troisième Concile de Latran a déclaré que toutes les possessions Ecclésiastiques étoient sacrées et inaliénables (2).

---

(1) Le portrait de la Vierge, tenant dans ses bras maternels l'Enfant Jésus, est, selon Rousseau, le tableau le plus touchant qui soit offert à la dévôtion catholique. L'attendrissement que cette image inspire, se manifesta bien pendant le Concile d'Ephèse. Lorsqu'il eût décidé que Marie étoit Mère de Dieu, le peuple courut se prosterner aux pieds des Pères du Concile; tout le monde s'embrassoit, la Ville fut illuminée plusieurs jours de suite; et l'Historien Nicephore raconte que presque toutes les filles qui naquirent cette année là, furent nommées Marie.

(2) Aussi-tôt qu'un domaine étoit donné à l'Eglise, il sembloit appartenir à un autre monde. On y plantoit une croix qui sembloit l'attacher au Ciel. Les plus terribles formules étoient employées pour effrayer quiconque revendiqueroit le domaine, et la plupart des donations finissoient par ces paroles ; *Si un héritier s'oppose à cette donation, que la terre s'entrouvre et l'engloutisse comme Coré, Dhatan* et *Abiron.* Lorsqu'au mépris des Anathêmes, quelque Prince ou quelque Baron contestoit un héritage

Jesus-Christ, pour réprimer l'ambition naissante de son Eglise, dit à ses Disciples : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier.* Contre les paroles expresses de Jesus-Christ, le Concile d'Ancyre attribua aux seuls Evêques des Villes le pouvoir d'ordonner les Prêtres, et réduisit les Evêques de Village à la condition de simples Pasteurs (1).

à un Monastère, on descendoit les croix, les chasses des Saints, les vases sacrés ; on les couchoit par terre, on fermoit les Eglises, on suspendoit tout culte, on laissoit mourir les fidèles sans Sacrement. On interdisoit les mariages, les festins, les parures ; on défendoit même aux passans de se saluer les uns les autres.

Le Chapitre de Tours, s'étant déclaré contre Charles VII, il reçut des Anglois, pour prix de sa rébellion, la donation d'une forêt royale : Charles VII, rentrant en possession de son Royaume, ne put jamais rentrer en possession de sa forêt.

Un Evêque de Reims fut convaincu par Othon le Référendaire, d'avoir contrefait la signature de Childebert, pour s'emparer d'un domaine de la Couronne : il fut dégradé par les autres Evêques, mais le domaine resta à l'Evêché.

(1) On sait que les Evêques, ou Επισκοποι, furent institués pour être des surveillans ou des

Jesus-Christ, reprochant à un de ses Apôtres un zèle persécuteur, lui dit : *Fils de Bélial, voulez-vous faire tomber le feu du Ciel*? Contre ces paroles expresses de Jesus-Christ, et contre le sauf conduit formel de l'Empereur Sigismond, le Concile de Constance fit périr dans les flammes l'infortuné Jean Hus et Jérôme de Prague (1),

---

Pasteurs. Ils ont laissé aux Curés le soin du troupeau, et ils se sont réservé le pâturage et la houlette. Quant au pouvoir d'ordonner les Prêtres, il doit être regardé comme un point de discipline, et l'ordination n'est qu'une subordination. Car il faudroit être bien profondément superstitieux pour imaginer qu'une vertu divine réside dans les mains de l'Evêque, et qu'à sa voix le St. Esprit descend pour métamorphoser un homme en un personnage céleste. Le préjugé cependant alloit si loin, qu'on attachoit la bonté de l'ordination à l'intention de l'ordinateur, et un Evêque du Mans ayant déclaré en mourant que lorsqu'il avoit ordonné des Prêtres, il n'avoit pas eu intention de les ordonner ; plusieurs d'entr'eux furent assez stupides pour se croire déchus de la Prêtrise.

(1) Moïse a donné l'exemple de la persécution en faisant massacrer quarante mille hommes qui avoient adoré le Veau d'or. Il avoit apporté cet esprit sanguinaire de l'Egypte dont il fuyoit. Les

Jesus-Christ, pour consacrer la fécondité du travail et du mariage, s'écria : *L'Arbre qui ne portera pas de fruit sera maudit et coupé.* Contre ces paroles expresses de Jesus-Christ, et contre l'ordre du Créateur et l'ordre de la création, le Concile de Pavie et celui de Trente ont décreté le célibat des Prêtres ; c'est-à-dire qu'ils ont condamné les Ministres de la Religion à violer la nature ou le mariage, à devenir, il faut le dire grossièrement, masturbateur, ou adultère (1).

Prêtres de Memphis et de Sais avoient un caractère d'intolérance qui augmentoit en proportion de l'absurdité de leur culte. Les uns prétendoient que l'on adorât exclusivement le bœuf Apis ; d'autres vouloient qu'il n'y eût de vrai Dieu que le chien Anubis. Ceux-ci ne toléroient que le culte des chats ; ceux-là se passionnoient pour le culte des grues. Les Séminaires se soulevèrent les uns contre les autres : les Peuples crurent qu'il s'agissoit des intérêts de la Religion, tandis que les Prêtres ne disputoient que pour avoir l'autorité et accaparer les offrandes.

(1) M. l'Evêque de Nancy a imprimé que dans aucun tems du Christianisme on ne pourra rencontrer un seul exemple de Ministre des autels qui, après

Ainsi les décisions des Conciles n'ont été que celles des Prêtres. La véritable Eglise, c'est-à-dire l'assemblée des fidèles, étoit absente ; la fausse Eglise, c'est-à-dire, l'assemblée des Pontifes, des Abbés et des Moines, croyoit représenter seule et les fidèles et Jésus-Christ. Au lieu de consulter nos intérêts et ceux de la Religion, ils ne consultoient que leurs préjugés et leur tyrannie. Ils multiplioient les dogmes pour multiplier nos entraves, et ils étendoient de tout leur pouvoir notre crédulité et leur domination.

---

avoir reçu les ordres, ait été marié en face de l'Eglise. Cependant S. Jérôme dans sa lettre 57 prend le parti de Cartérius, Evêque d'Espagne, qui s'étoit remarié deux fois, et il ajoute : si je voulois nommer tous les Evêques qui ont passé à de secondes nôces, j'en trouverois plus qu'il n'y eût d'Evêques au concile de Rimini. *Epist.* 58 *ad Ocean.*

Sidonius, Evêque de Clermont en Auvergne, au cinquième siècle, épousa Papianilla, fille de l'Empereur Avitus; et la Maison de Polignac a prétendu en descendre. Le Pape Grégoire VII est le premier qui ait excommunié les Prêtres mariés, pour attacher plus étroitement à la Cour de Rome les Ecclésiastiques de toutes les Nations et rendre par eux l'univers papiste.

Pardon,

Pardon, Monsieur, si je suis retombé dans le fatras de l'érudition : j'ai voulu vous prouver que les Prêtres devoient à eux-mêmes, et non aux Philosophes, *la haine et le mépris* où ils sont tombés. L'abus de la puissance, voilà ce qui a causé la haine ; le contraste des mœurs et des préceptes, voilà ce qui a occasionné le mépris.

Que le Clergé redevienne Evangélique et Citoyen ; que cessant d'être Hébreu ou Romain, il se montre François ; qu'à l'exemple de tous les hommes il se soumette au joug salutaire du mariage ; que, formant une nouvelle alliance avec nous, il nous aide à rappeller au milieu des familles les mœurs domestiques et la foi conjugale ; que sa parure, dans le Sanctuaire, réponde à la simplicité chrétienne et non au faste oriental, et dans la société, qu'elle soit conforme à la décence pastorale et non à la bigarure ultramontaine ; que sa vertu, son savoir lui impriment une consécration réelle : alors l'incrédulité sera vaincue, alors la Philosophie s'inclinera devant les Prêtres ; alors la confiance se réfugiera dans leur sein : ils ne seront plus les faux Dieux de la terre, ils en

seront les véritables amis et les modernes Patriarches.

Vous finissez votre lettre, Monsieur, par me proposer une vaste et noble entreprise, celle de former *un Peuple raisonnable*. C'est à quoi travaille l'Assemblée Nationale. C'est à quoi pourra concourir le Clergé lui-même.

Un Peuple raisonnable est le chef-d'œuvre des Gouvernemens et des Religions. Il est le résultat du meilleur système de Législation, et du meilleur système de Culte. Je joins le Culte à la Législation, parce que le Culte est la première et la continuelle éducation du Peuple Villageois. C'est la Religion qui l'enseigne dès le berceau; c'est-elle qui le surveille au défaut de la Loi; c'est-elle qui le visite dans ses maladies, qui le console dans ses calamités. Elle lui apparoît en quelque sorte dans les écarts solitaires de ses passions. Dans les circonstances sacramentelles de sa vie, elle préside à ses plus chers intérêts. Une fois par semaine, elle applique sur lui le mobile des discours sacrés et des spectacles pieux. Combien il importe donc que ce ressort soit dirigé par la vérité! Disparoissez, fables, qui rendiez le Peuple stupide; disparoissez, pré-

jugés, qui le rendiez barbare. Ministres de l'Evangile, ne faussez plus l'esprit humain dès sa naissance ; ne noircissez plus les imaginations de larves effrayantes, de simulacres pervers. Songez que le Droit divin n'est que le Droit naturel. Le Culte d'un Dieu, voilà le dogme universel et catholique. Les merveilles de la nature, voilà les miracles dignes de la raison. La prédication des Loix, voilà la morale qui s'accorde avec la politique. Les époques bienfaisantes de l'année, et les événemens mémorables de la Nation, voilà les Fêtes du Patriotisme. La commémoration pieuse et solemnelle des parens que l'on révère, des amis que l'on regrette, des Citoyens que l'on admire, des Rois que l'on bénit, voilà les sacrifices où l'humanité assistera en pleurs, où l'enthousiasme offrira ses transports, où la Terre s'unira au Ciel et le présent à l'avenir, et où enfin l'ame immortelle communiquera avec le Juge des consciences et le lien des Mondes.

Un peuple ainsi élevé, sera raisonnable, et alors je cesserai de crainde *le pouvoir de la chaire*, *l'espionage de direction*, *le des-*

potisme du confessional, *l'armée des Prêtres*, *et l'arsenal des Eglises.*

La modération et la tournure ingénieuse de votre Lettre m'ont fait croire, Monsieur, que vous aimiez une discussion philosophique. Vous m'avez *assimilé aux grands hommes*, avec lesquels je ne me trouve aucune ressemblance. Je vous assimile aux Philosophes, auxquels vous craignez peut-être de ressembler. Je ne veux pas plus *animer la multitude* contre vous, que vous n'avez voulu déchaîner le Sacerdoce contre moi. Si cependant il étoit échappé à mon style quelque trait volent, vous ne l'attribuerez qu'à la force des circonstances. La vérité est en ce moment le grand besoin des peuples : la déguiser seroit une prévarication; la taire, une lâcheté; la trahir, un opprobre.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CERUTTI.

P. S. Vous me demanderez peut-être, Monsieur, pourquoi j'ai tant parlé des Conciles. C'est parce que des Membres du Clergé ont osé en demander un. Ils fondent l'espérance d'une résurrection sur ces tumultueuses Assemblées. Ils savent qu'un Concile imprime un vaste mouvement à la populace crédule. C'est par-là que leurs prédécesseurs ont agité et enchaîné le monde. C'est par-là qu'ils ont renversé l'Empire d'Orient et accéléré la chûte de l'Empire Romain. Pendant qu'ils fatiguoient de leurs misérables controverses l'imbécilité des Princes et des Peuples, les Vandales d'une part et les Sarrasins de l'autre inondoient l'Europe et submergeaient l'Asie. Lorsque Mahomet II assiégea Constantinople, l'armée des Grecs étoit moins occupée à foudroyer les Turcs que les hérésies. L'Empereur vouloit négocier la paix avec le Sultan; mais le Moine Gennadius excommunia quiconparleroit de pacification. au lieu de parler de Théologie. On peut donc dire que la Théologie a livré ce monde aux Barbares. C'est la bête annoncée par l'Apocalypse et non moins ténébreuse qu'elle. Elle a été l'Hydre des disputes et des erreurs. La scholasti-

que, née dans les ombres du Judaïsme et enflée des rêves de la Grèce, a obscurci toutes les notions Religieuse et toutes les connoissances morales. Aux rêves du Portique, elle ajouta les rêves des Cloîtres. C'est dans les Conciles qu'elle déploya ses arabesques subtilités et ses monachales fictions. Assembler des Théologiens pour chercher la vérité, c'est assembler des nuages pour trouver la lumière. Newton a décomposé les rayons du Soleil en sept couleurs primitives, le rouge, le jaune, l'orangé, le verd, le bleu, le violet, l'indigo : on pourroit décomposer de même les Ecrits de la Théologie en sept erreurs primitives, le contresens, l'équivoque, le mensonge, le sophisme, le pléonasme, le galimathias, la chimère.

Je ne reconnois pour véritable Concile National que celui qui fut assemblé par plusieurs Cantons Helvétiques, et dans lequel, à la majorité des Citoyens, fut décrété le changement de leur culte. Nul Peuple au monde n'a mieux connu la liberté politique et la liberté de conscience. Les Alpes sont plus près du Ciel que les sept collines de Rome.

MÉMOIRE

CIRCONSTANCIÉ,

ENVOYÉ PAR LA GARDE NATIONALE

DE

MONTAUBAN,

AU COMITÉ DES RAPPORTS.

LA Garde Nationale fut formée dans le mois de Juillet 1789, époque de la Révolution. Elle subsista avec la plus grande intimité pendant plusieurs mois, et maintint la tranquilité publique jusqu'à l'époque de la formation de la nouvelle Municipalité. On commença alors à s'appercevoir qu'on faisoit usage de la diversité d'opinions religieuses, pour éloigner des charges les non-Catholiques. Avant la formation de la nouvelle Municipalité, les paysans se mirent à dévaster les châteaux des environs, ce qui

donna lieu à la formation d'un corps de Volontaires (1). Dans une révolution semblable, il n'est guère possible que chacun ait les mêmes principes. La Garde Nationale qui avoit embrassé avec avidité la nouvelle Constitution, crut voir dans ces Volontaires des hommes dont les principes n'étoient pas les siens: elle s'éleva contre la formation de ce Corps, alléguant qu'à Lyon une semblable formation avoit occasionné beaucoup de désordres; elle offrit alors ses services pour garantir les châteaux, et envoya même, quand elle en fut réquise, des détachemens dans différens lieux, quoiqu'elle fût alors très-occupée à maintenir le bon ordre dans la Ville pendant la formation de la nouvelle Municipalité. Elle ma-

---

(1) Il est à remarquer que l'ancienne Municipalité avoit rendu une Ordonnance qui déclaroit qu'il ne pouvoit se former de Corps de Volontaires; et lorsque la nouvelle Municipalité fut formée, sans avoir aucun égard à l'Ordonnance de ses Prédécesseurs, elle sembla favoriser les prétendus Volontaires; et ce fut à cet occasion que le Président de l'Assemblée Nationale écrivit au Chef de la Garde nationale cette lettre citée l'autre part.

nifesta même son zèle d'une manière très-éclatante à la nouvelle de l'incendie du château de M. de Cazalès, et autres. Cette nouvelle arriva dans la nuit, et l'on vit paroître de suite 5 à 600 personnes prêtes à partir au premier signal.

Ce corps de Volontaires se dissipa à la réclamation de la Garde Nationale, et par une lettre du Président de l'Assemblée, qui lui ôta toute existence. Le calme réparut, mais il fut de courte durée. Ce malheureux germe de division que l'on avoit su faire naître de la différence des opinions religieuses, prit un prodigieux accroissement.

La grande majorité de la Garde Nationale étoit catholique, et la plupart des officiers protestans. Ceci paroîtra d'abord extraordinaire, en voici la raison. Cette Garde fut formée pour veiller à la sûreté publique, et à appuyer la Constitution. Les amis de cette Constitution, c'est-à-dire, ceux qu'elle favorise, les Négotians, les Bourgeois, et quelques Agriculteurs, presque tous protestans, furent les plus ardens à se présenter, et furent préférés à cause de leur aisance et de leur patriotisme. Personne alors ne s'avisoit de remarquer qu'ils n'étoient pas

catholiques, et l'on étoit loin d'imaginer l'usage que feroient de cette circonstance les ennemis de la révolution.

La Garde Nationale, dès que la Municipalité fut formée, s'empressa de lui rendre hommage ; elle assista avec pompe à la cérémonie de son installation.

Tout paroissoit calme dans la Ville ; cependant un feu terrible couvoit sous la cendre.

A l'époque déja citée de la dévastation des châteaux, le Commandant de la Garde Nationale avoit à sa disposition les clefs d'une partie des armes et des munitions, qui lui avoient été confiées par les anciens Consuls.

La nouvelle Municipalité, peu de tems après son installation, envoya au Commandant une réquisition, qui lui enjoignoit de remettre ces clefs. Le Commandant en fit part au Conseil de guerre, qui délibéra de suite de remettre la clef des munitions, et observa à la Municipalité que les armes qui étoient à la disposition du chef, consistant en 150 fusils, destinés à armer trois compagnies, qui faisoient à tour de rôle le service extraordinaire pour la tranquillité

publique, les incendies, et autres cas imprévus, devoient rester à la disposition du chef, afin de pouvoir armer promptement ces trois compagnies, qui devoient être toujours prêtes. Nouvelle réquisition, qui ordonne la remise de la clef du lieu où étoient les 150 fusils. Les citoyens les plus paisibles se demandoient quelle pouvoit être la cause de ce désarmement. Plusieurs en conçurent quelques alarmes ; néanmoins le Conseil militaire, après beaucoup de discussions, décida, à la très-grande majorité, que cette clef seroit remise, et le motif de cette décision fut que la paix pourroit être troublée par un refus.

Ce fut alors que commencèrent à jaillir avec force ces sources de discorde, dont la religion faite pour mettre la paix parmi les hommes, fut le prétexte.

Les opérations de la Garde Nationale se compliquant par les difficultés, elle eut besoin d'augmenter le nombre de ses chefs, et elle choisit de suite pour son Commandant-général, M. le Baron de Puy-Monbrun, un des hommes de la Ville les plus recommandables par ses vertus sociales et son amour pour la paix ; et pour Major en second, M. le Comte d'Escorbiac, l'un et l'autre catholi-

ques très-réguliers, l'un et l'autre bons Citoyens, l'un et l'autre l'objet de l'estime publique. Ce choix fut généralement applaudi, et la Cité ainsi que la Garde Nationale crurent la paix cimentée pour toujours. Ce fut alors que les orages éclatèrent avec plus de force.

Les ennemis de cette Garde, déconcertés par cette nouvelle nomination, ne se rebutèrent point; ils continuèrent à fomenter dans les compagnies l'esprit de fanatisme et de jalousie, répétèrent avec affectation que le plus grand nombre des Officiers étoit protestans, et que la majorité du Conseil de guerre et du Comité de correspondance l'étoit aussi. Les esprits s'aigrirent; on s'en apperçut, et de suite on renforça l'un et l'autre par des catholiques. Vains efforts pour rétablir la paix, les ennemis de la révolution ne la vouloient pas; mais ne pouvant parvenir à diviser totalement la Garde Nationale, ils assaillirent la Municipalité, pour l'engager à former de nouvelles compagnies.

Pour parvenir à leur but, ils convoquent des Assemblées, où ils admettent indistinctement tout le monde, les tiennent dans les églises, et commencent par y délibérer de

supplier l'Assemblée Nationale, de conserver à la Ville de Montauban, son Evêché, son Chapitre, ses Maisons religieuses, son Hôpital, et de décréter que la Religion catholique seroit la seule Religion de l'Etat. Ensuite ils demandent à la Municipalité une augmentation de la Garde Nationale par de nouvelles compagnies. Ces Assemblées devinrent très-fréquentes, et toujours la Religion catholique étoit le sujet qui ouvroit et fermoit les séances ; mais sans oublier de demander les nouvelles compagnies, et d'exciter le peuple par le fanatisme contre les non-catholiques.

Les Protestans se gardèrent bien d'assister à ces Assemblées, où ils auroient été d'abord bafoués et bientôt en danger. La Municipalité crût devoir accueillir les pétitions de ces Assemblées, et rendit une Ordonnance qui ordonnoit la formation des nouvelles compagnies.

Des citoyens vraiment actifs, des hommes sages, catholiques et non-catholiques, s'assemblèrent à la Bourse, et présentèrent une pétition à la Municipalité, où ils la supplièrent de vouloir bien retarder cette formation des nouvelles compagnies, jusqu'à la décision de l'Assemblée Nationale, à cause

du danger qui pouvoit en résulter pour la tranquillité publique, et particulièrement pour leurs enfans membres de la Garde Nationale. Les Assemblées dont il a été question ci-dessus, n'en furent que plus ardentes et plus âpres à solliciter et à demander ces compagnies. Elles furent toujours en avant, et plusieurs particuliers ouvrirent, dit-on, des rôles chez eux, où ils invitèrent à aller se faire inscrire, et firent agir des enrôleurs, des suborneurs, qui répandirent dans la Ville les bruits les plus séditieux.

M. de Puy-Monbrun toujours sage et prudent, proposa au Conseil de Guerre de consulter individuellement le vœu de la Garde Nationale, ce qui fut vivement accueilli ; et en conséquence il ordonna une Assemblée générale au Cours, pour le lendemain. La Municipalité, qu'il en avoit prévenue, lui envoya tout-de-suite une requisition pour la défendre, et lui prescrire de n'assembler les Compagnies qu'à des lieux, jours et heures différentes. Cette réquisition fut motivée, par la crainte qu'une pareille Assemblée ne troublât la paix publique. Le Commandant, arrêté par un si puissant motif, contremanda l'Assemblée, et comme l'agitation de la Garde Nationale étoit extrême et le moment

urgent, il ordonna que les Compagnies s'assembleroient séparément et en divers lieux, le lendemain, ce qui fut exécuté. Comme plusieurs Compagnies furent séparément porter leur vœu chez le Commandant, il reçut une nouvelle réquisition qui portoit, qu'attendu que plusieurs Compagnies s'étoient assemblées chez lui malgré la réquisition de la veille, la Municipalité le rendoit responsable de tous les événemens qui pourroient en résulter : heureusement il n'en résulta rien de fâcheux. La très-grande majorité de la Garde Nationale vota contre la formation des nouvelles compagnies et pour l'incorporation dans les compagnies existantes de tous ceux qui voudroient prendre part au service patriotique. Et le tableau des délibérations de toutes les compagnies ayant été fait, fut porté de suite à la Municipalité pour lui faire connoître le vœu de la Garde Nationale.

Cette Garde se voyant en butte à tant de contrariétés se décida à envoyer des Députés à l'Assemblée Nationale, en prévint la Municipalité et son Etat-Major lui envoya une adresse pour l'engager à suspendre la formation des nouvelles compagnies jusqu'à la décision de l'Assemblée Nationale.

M. le Président écrivit peu de tems après une lettre à la Municipalité et une autre à la Garde Nationale, où il les invitoit à agir de concert pour la tranquillité publique.

Les furieux qui vouloient à toute force faire un corps dans la ville n'en furent que plus ardens et plus opiniâtres : ils pressèrent d'autant plus la Municipalité de former ces nouvelles compagnies.

Le 2 Mai les Officiers Municipaux envoyèrent une lettre au Commandant général pour lui annoncer la formation des nouvelles compagnies pour le lendemain. M. le Commandant répond qu'il assembleroit le Conseil militaire le lendemain pour lui en faire part; il l'assembla effectivement et presque tout le monde s'y rendit. M. le Commandant leur communiqua cette lettre, et il fut délibéré à l'unanimité des suffrages recueillis par appel nominal, qu'attendu le recours que la Garde Nationale avoit eu à l'autorité législative, elle ne pouvoit admettre les nouvelles compagnies sans attendre sa décision, et que d'ailleurs cette admission étant contraire à son vœu individuellement recueilli, elle protestoit contre cette formation. Cette protestation fut envoyée de suite à la Municipalité, qui répondit qu'il y avoit déjà quatre

Compagnies de formées. Le Conseil Militaire offroit de nouveau d'admettre dans les Compagnies existantes, et qui n'étoient pas complettes, tous les Citoyens qui voudroient entrer dans la Garde Nationale.

L'Assemblée Nationale, instruite de ce qui se passoit à Montauban, et informée qu'il y avoit ailleurs de pareilles difficultés, rendit le Décret du 30 Avril (1).

L'Etat-Major et le Comité de Correspondance envoyèrent de suite ce Décret à la Municipalité, en lui offrant de se concerter avec elle toutes les fois qu'elle le desireroit. Pendant que la Députation attendoit l'audience de la Municipalité, elle fit remettre au Commandant le contrôle de huit nouvelles Compagnies, en lui ordonnant de les admettre, et d'en former un quatrième Bataillon. La Députation, ayant été enfin admise, remit le Décret, et n'obtint aucune réponse. De retour chez le Commandant,

---

(1) Ce Décret porte, que jusqu'à la prochaine organisation, les Gardes Nationales actuellement existantes resteront sous le régime qu'elles avoient avant la formation des nouvelles Municipalités, et quant aux modifications, elles seront faites de concert entre elles et les nouvelles Municipalités, etc.

elle trouva les contrôles des nouvelles Compagnies ; c'étoit le 6 Mai.

Le Commandant avoit alors chez lui l'Etat-Major et le Comité de Correspondance, qui délibérèrent de renvoyer ces contrôles à la Municipalité, à cause de la délibération du Conseil Militaire et du Décret du 30 Avril relatif aux Gardes Nationales.

L'agitation et la crainte étoient dans tous les esprits. Le Commandant-général, toujours sage, prudent et actif, se donna des mouvemens infinis ; il vit plusieurs fois les Officiers Municipaux, et les engagea de tout son pouvoir à retarder l'exécution de leur projet. Il fit les mêmes démarches auprès de la Garde Nationale, fit vivement sentir le danger qui menaçoit la Ville, la représentant en proie à deux partis ; l'un peu nombreux, mais ami de la paix, attaché aux vrais principes et à la Constitution ; l'autre fier de l'ascendant qu'il avoit pris sur le Peuple, devenu audacieux, entreprenant, furieux, continuant toujours ces Assemblées fanatiques devenues si nombreuses que les plus grandes Eglises avoient peine à pouvoir y suffire. Il propose des moyens de conciliation, et enfin il y eut le 9 Mai une

conférence entre l'Etat-Major, le Comité de Correspondance et la Municipalité. Il résulta de cette conférence qu'on feroit ensorte de faire admettre six Compagnies, en les incorporant deux par Bataillon, leur observant qu'il seroit même impossible de pouvoir les completter, si l'on supprimoit des contrôles qui avoient été remis, une quantité de personnes qui ne devoient pas y être portées, comme Domestiques, Porteurs de chaises, gens flétris et repris de Justice, et qu'on auroit même de la peine à en former deux, sans prendre dans les Compagnies déjà existante, dont on vouloit forcer les Membres à sortir, sous prétexte que tous ceux qui étoient en sus de 64 étoient surnuméraires, tandis que le Réglement fixoit les Compagnies à cent hommes, et qu'aucune n'étoit au complet ; les Officiers Municipaux vouloient qu'on en admît trois par Bataillon, ce qui formoit neuf au lieu de huit qu'on en avoit demandé, et auroit rendu ce parti maitre de toutes les Délibérations du Conseil. On observa que cette proposition paroissoit peu propre à être admise, mais que cependant on ne négligeroit rien pour parvenir à la paix et au calme,

et le Conseil Militaire fut convoqué pour le lendemain 10 courant.

L'orage qui menaçoit la Ville, se forme dès le matin ; les Municipaux avoient choisi ce jour pour se rendre dans les Couvens, pour procéder à l'inventaire du mobilier ; à leur approche, ils trouvèrent une assemblée de femmes, qui leur dirent qu'elles ne veulent pas que les Moines soient troublés dans leurs Maisons, et qu'elles veulent les garder. Les Municipaux disent que l'Assemblée Nationale l'ordonne ; ils ne furent point écoutés, et se retirèrent. Cependant ces femmes s'agitoient d'une manière furieuse, crioient contre les Protestans, en insultèrent plusieurs, et déclamoient encore plus contre les Catholiques Patriotes, qu'ils appelloient Renégats, et finirent enfin par se porter en foule à la Maison du Commandant-général, qui dans ce moment étoit au Conseil de Guerre ; elles frappent audacieusement à sa porte, et demandent pourquoi il avoit pris le parti des Huguenots, qui, disoient-elles, vouloient massacrer les Catholiques, et qu'il falloit les prévenir en les immolant eux-mêmes.

Cependant le Conseil Militaire étoit assem-

blé pour délibérer sur l'admission des nouvelles compagnies. La situation affreuse où la ville étoit réduite, lui fit prendre la sage résolution de donner les plus amples pouvoirs à son Etat-Major, et d'adopter d'avance tout ce qu'il pourroit faire pour le bien et pour la paix publique. La délibération finie, l'Etat-Major en donne connoissance aux Officiers Municipaux, leur offre même de les laisser les arbitres de leurs prétentions. Ils s'y refusèrent. On leur proposa pour lors comme on l'avoit fait la veille, de demander au Comité de Constitution l'interprétation du Décret du 30 Avril, ou de faire prononcer quelque Municipalité voisine, sur les prétentions respectives, offrant de se soumettre à leurs décisions, puisqu'ils ne vouloient pas être eux-mêmes les arbitres; et leur dit en même-tems qu'il falloit requérir la force publique pour dissiper les attroupemens qui se multiplient beaucoup dans la ville, que les hommes se réunissoient avec les femmes et qu'il alloit en résulter les plus grands malheurs. Les Officiers Municipaux répondent que ce ne sera rien, et qu'il ne faut employer la force qu'à défaut de tout autre moyen.

Plusieurs Patriotes de la Garde Nationale

qui étoient au Conseil, veulent accompagner le Commandant Général, et ce ne fut pas sans de grands dangers que lui et les autres Membres de l'Etat-Major se rendirent chez eux. Le Commandant trouva sa porte assaillie par un attroupement de femmes qui remplissoit presque la place voisine. Il y rencontre M. le Maire, et se réunissant avec lui, ils font le tour de la place pour tâcher de calmer et de dissiper cet attroupement, qui menaçoit le Commandant-général de brûler sa maison, d'attenter même à sa vie, s'il n'adhéroit par sa signature à l'admission des huit Compagnies, et à l'Adresse à l'Assemblée Nationale pour la conservation des maisons Religieuses. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils parvinrent à les calmer à un certain point; alors M. le Maire amena chez lui le Commandant, en lui disant qu'il étoit à-propos que le peuple fut persuadé qu'ils étoient de bonne intelligence.

Plusieurs Patriotes, alarmés de tout ce tumulte, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville où est le corps-de-garde. Ils convinrent d'y rester pour que le peuple ne s'en rende pas le maître, et empêcher qu'il ne s'empare des armes de l'arsenal. Dans le même instant,

on

on convoque subitement une Assemblée d'hommes Catholiques aux Cordeliers. Les femmes les excitent à s'y rendre. L'Assemblée se forme et se renforce. Des orateurs forcenés la haranguent ; on y crie que la compagnie de Dragons, composée de Protestans ou de mauvais Catholiques, s'est emparée du corps-de-garde et de l'Arsenal.

On crie que le moment est venu, qu'il faut les immoler. Plusieurs arrachent la cocarde. On entend quelques coups de cloche à la Paroisse Saint-Jacques. Tout le monde court dans la Ville. Les Municipaux étoient assemblés à la Maison Commune. Ils disent aux Patriotes de se retirer. Ceux-ci répondent qu'ils ne peuvent abandonner leur poste sans un ordre du Commandant. Les Municipaux requérent l'un d'eux, qui étoit Capitaine, de faire retirer ses camarades. Il répond qu'il ne commande point le poste, mais qu'il va prendre les ordres du Commandant. Il sort. On lui tire des coups de fusil dans les rues. Il va joindre le Commandant Général qui étoit chez le Maire, lui raconte ce qui se passe. Le Commandant prie de se retirer, et en donne l'ordre. Le Capitaine ne put absolument pénétrer jusqu'à l'Hôtel-

de-Ville pour l'y porter. On tira même plusieurs coups de fusil sur lui. Le Commandant Général prie M. le Maire et les autres Municipaux de se rendre avec lui à l'Hôtel-de-Ville. Il offre à se mettre entre la populace et les Patriotes de la Garde Nationale. Ils partent. Le Commandant est porté par la foule dans la cour de l'Hôtel-de-Ville ; il reçoit mille coups, et on étoit au moment d'égorger l'homme le plus vertueux, le plus doux, le plus sage, le plus ami du peuple et de la paix, si la Maréchaussée n'avoit pris sa défense, et par une résistance vigoureuse, ne l'avoit arraché au peuple, et conduit à sa caserne, d'où il s'enfuit, malgré ses coups et ses blessures. La populace furieuse s'étoit portée à l'Hôtel-de-Ville avec tant de foule, que toutes les rues aboutissantes étoient pleines. Ceux des Municipaux qui étoient rassemblés à la Maison Commune, dirent encore aux Patriotes de sortir; mais ceux-ci, attachés à leur poste, avoient attendu l'ordre de leur chef, et étoient alors dans l'impossibilité de pouvoir sortir sans être massacrés un à un. Ils prennent les mauvaises armes du corps-de-garde pour se défendre contre la populace ameutée et

conduite par les principaux Chefs des nouvelles compagnies ; mais au moment qu'ils entrent dans le corps-de-garde pour s'en saisir, ils y sont bloqués par un nombre infini d'hommes armés de sabres, de bâtons, de pierres et de fusils, dont on avoit eu soin d'armer le peuple, auquel s'étoit joint un grand nombre d'Employés aux fermes et gabelles tous armés, que leur chefs y avoient fait venir. Les Patriotes se trouvant sans munition ne purent faire aucune résistance. On leur tiroit par la fenêtre comme à des chiens ; enfin, ils sortirent un mouchoir blanc au bout d'une bayonnette, et demandent la vie. On leur crie de rendre les armes. En effet, et ce fut alors que la rage du peuple ou celle de leurs ennemis se fit le plus sentir pour les cribler de coups. A travers la porte et les fenêtres, on en tua cinq, et on en blessa un grand nombre. Le moment étoit venu où ils alloient être tous massacrés. Déjà les portes du corps-de-garde étoient ébranlées, ils attendoient la mort. Le Régiment de Languedoc fut enfin requis. Il arrive; sauve la vie à ceux qui restoient; rétablit le calme; contient le peuple; l'empêche de tirer. Toutes les armes de l'arsenal

avoient été livrées à la populace, ainsi que les cartouches et munitions, par ordre d'un des Officiers Municipaux, sous prétexte qu'il ne pût s'en défendre, dès leur entrée dans l'Hôtel-de-Ville. Ce peuple n'ignoroit pas, et leurs ameuteurs les en avoient assurés, que les Officiers Municipaux étoient pour eux, et qu'ils leur feroient délivrer des armes, pour en faire usage contre les Patriotes. Enfin, la porte du corps-de-garde s'ouvre; on voit ces malheureuses victimes de leur patriotisme, ces martyrs de la Constitution, nageant dans le sang. Le peuple pousse des cris de rage; crie qu'on les mène en prison, qu'on les dégrade; leur impose pour premiere loi d'arracher la cocarde patriotique; les fait dèshabiller malgré leurs blessures, et les fait conduire par la Ville (1). M. le Maire les accompagne, le drapeau blanc à la main, avec un autre Officier Municipal. On les conduit sur la place d'armes, pour leur faire faire amende honorable, en criant,

(1) Le sieur de Lavaur, Curé de la Ville, refusa la sépulture ecclésiastique au sieur Duchemin, Avocat, quoique bon Catholique; on l'enterra dans quelque jardin.

vive le Roi; à bas la Nation et la Cocarde Nationale. La populace voulut les y immoler, et sans la protection du Régiment qui les emmena bien vîte dans les prisons, ils étoient massacrés. Les Municipaux travaillerent alors à rétablir le calme, firent faire des patrouilles par le Régiment, firent illuminer la Ville, le lendemain afficherent une proclamation qui défendoit ces malheureuses assemblées qui étoient la cause de tout le mal. Les nouvelles compagnies furent commandées et monterent la garde. Leurs Chefs, eurent et ont eu depuis la plus grande influence dans la Ville. Personne n'osa plus sortir avec la cocarde; et celui qui, ce jour-là, se seroit obstiné à la porter, auroit encouru les plus grands dangers. Déjà plusieurs personnes l'avoient remplacée par une croix. On s'attendoit que plusieurs lieux des environs, se comporteroient comme Montauban; mais le lendemain quand on sut que rien n'avoit bougé, on craignit sans doute de s'être compromis, et on vit plusieurs personnes qui habituellement ne portoient pas la cocarde, l'arborer avec affectation. Dès ce moment toute la Garde Nationale fut bouleversée;

on convoqua sans ordre les compagnies. Les Patriotes exilés, cachés, ou craignant d'être compromis, ne parurent point, et le débris des compagnies procéda à la nomination des Officiers, quoique cette nomination ne dût être faite qu'au premier Juillet.

Cette nouvelle garde se présenta en corps, quoique ses chefs proscrits fussent absens, fit des visites et se fit annoncer comme Garde Nationale Montalbanoise; les malheureux Patriotes sont consternés et proscrits, leurs enfans, leurs amis sont dans les fers; et quand on a voulu consentir à leur délivrance, quand M. le Comte Desparbes s'est donné des soins pour cela; de suite les ameuteurs se sont agités en tous sens pour soulever le peuple et s'opposer à leur élargissement; de peur même qu'on ne les surprît, ils ont mis à la porte de leur prison une garde bourgeoise qui souvent les menace, les insulte et leur cause mille alarmes (1).

(1) La Municipalité avoit en sa disposition l Régiment de Languedoc, la Maréchaussée et le Guet, et n'employa aucun moyens pour dissiper cet attroupement; elle vouloit encore des victimes, et renouveller la scene de la veille, en portant la

Le lendemain de la catastrophe, et après la publication de l'Ordonnance de la Municipalité qui défendoit toute espèce d'attroupement, on sut qu'il y avoit quelques Patriotes refugiés dans une maison. On excite la populace qui s'y porte en foule, on les arrache des bras de leurs parens éplorés; on leur fait faire amende honorable et on les conduit en prison avec les autres; et sans le secours du Major du Régiment, on les auroit certainement égorgés.

Depuis ce fatal malheur, la ville est dans des agitations continuelles, le moindre bruit, le moindre mouvement met le peuple dans l'agitation, et les Citoyens dans les alarmes : on monte les esprits contre les détachemens de l'Armée Bordeloise, qu'on représente au peuple comme une troupe

---

désolation dans le sein des familles honnêtes et vertueuses qui avoient fait preuves de patriotisme, et avoient contribué le plus au soulagement du peuple dans cette année disetteuse, en formant des greniers d'abondances pour assurer l'approvisionnement des grains dans la Ville, et avoient, au détriment de leur fortune, soutenu des Attelliers de Fabrique, dont le débouché étoit presque anéanti par la durete des tems, et l'inaction générale du Commerce.

de brigands qui sont venus, sans être requis par leur Municipalité, au secours des Protestans qui les ont soudoyés pour exterminer les Catholiques; c'est avec de pareilles couleurs qu'ils l'ont présenté à toutes les Municipalités du Département et hors du Département. La Municipalité de Montauban a réclamé le secours de toutes les Villes voisines contre les forces Bordeloises; mais toutes ces villes instruites et des motifs qui avoient déterminé la Municipalité de Bordeaux et l'Armée patriotique, ont offert leur médiation de concert avec l'Armée Bordeloise, et ont dédaigné la demande des Officiers Municipaux de Montauhan qui vouloient exciter la guerre civile, en surprenant leur religion. Dix-sept de ces Municipalités indignées de la conduite de Montauban et de son refus à accepter leur médiation, sous prétexte de l'envoi d'un Commissaire du Roi dans la Ville, qui étoit annoncé par le Ministre, ont dressé procès-verbal de ce refus, et l'ont envoyé à l'Assemblée Nationale; ces pièces sont déposées au Comité des Rapports. Pendant ce tems, on faisoit les préparatifs les plus formidables, comme si on eût voulu soute-

nir

nir un siège; on fit mettre sur leurs affuts six petits obusiers qui depuis 25 ans servoient aux Fêtes publiques, et qui furent enlevés de chez M. Mariette, l'un des prisonniers qui en étoit le propriétaire. L'on fit faire plusieurs milliers de lances et autres armes pour suppléer aux fusils dont ils ne se croyoient pas suffisamment pourvus, malgré qu'ils fussent en possession de tous ceux des Patriotes que les Officiers Municipaux avoient eu la précaution de demander.

Tous ces préparatifs étoient dirigés contre l'Armée Bordeloise qui avoit annoncé les intentions les plus pures, les plus pacifiques, dont la démarche est digne des beaux jours de Sparte et de Rome.

Pendant la détention des Patriotes Montalbanois, on n'a cessé de menacer à chaque instant leur vie; et lorsque ces effrénés se virent dénués de tout secours de la part des Municipalités voisines, et que l'Armée Bordeloise marchoit vers Moissac, où sa destination étoit fixée, et dont elle avoit rendu compte conjointement avec la Municipalité de Bordeaux à l'Assemblée Nationale qui approuva cet acte de patriotisme qui l'honorera à jamais; quand ils furent informés,

que l'Armée Toulousaine avoit pris un arrêté pareil à celui de Bordeaux, et qu'elle avoit envoyé des Députés pour se concerter avec les Patriotes Bordelois, l'on vint dire plusieurs fois dans la prison aux Patriotes détenus, que si les détachemens de l'Armée Bordeloise s'avançoient, au point qu'il fallût venir en présence, pour se défendre on mettroit les cinquante-cinq prisonniers liés et garrotés en tête de l'Armée de Montauban, afin que le premier feu des Bordelois, qu'ils appelloient leurs ennemis, fut pour eux; mais ces braves Patriotes répondirent toujours et unanimement, que si on les mettoit à une si glorieuse épreuve, ils seroient les premiers à donner le signal à leurs camarades de Bordeaux de faire feu, que peu leur importoit de leurs vies, pourvu que la Patrie fût sauvée (1).

C'est à la réunion des forces combinées des Gardes Nationales de toutes les Villes

---

(1) Cet article est extrait d'une lettre écrite par un Officier de la Garde Nationale de Montauban, & un des prisonniers, à son ami à Paris, en date du 9 Juin.

voisines et de celles de toute la route, depuis Bordeaux jusqu'à Moissac, et à la prudence et habileté de M. Dumas, Commissaire du Roi qui arriva à Montauban, qu'est dû l'élargissement des cinquante-cinq prisonniers, qui eut lieu le 29, lendemain de son arrivée. Ce Commissaire du Roi sut si bien se concilier les esprits, qu'il parvint à faire demander, par ce Peuple qu'on avoit tant irrité, la liberté des prisonniers qui furent conduits chez eux aux acclamations de tous les Habitans ; les Porteurs de chaise se disputoient même la gloire d'emporter les blessés dans leurs maisons et au sein de leurs familles éplorées. (1)

---

(1) Tous les Patriotes prisonniers, après leur élargissement, volèrent, du sein de leurs familles, dans les bras de leurs libérateurs, qui les attendoient à Moissac avec impatience, et les reçurent aux acclamations de toute l'Armée qui leur décerna des couronnes civiques, et voulut les conduire à Bordeaux, où un grand nombre les a suivis.

FIN.